

Viens contribuer à ma réussite !



Enseignant(e) de français au secondaire

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île

550 53e Avenue, Montréal, Québec H1A 2T7 | Sur place

1 Poste disponible

Expire à l'externe le : 30 juin 2025

DESCRIPTION DU POSTE

Viens m'apprendre à apprendre



Faites carrière au CSSPI !

Joignez-vous aux 4 800 enseignantes et enseignants passionnés qui accompagnent chaque jour nos élèves sur le chemin du développement intellectuel, personnel et social.

[Cliquez ici pour visionner les témoignages de nos enseignants](#)

À PROPOS DE CETTE OFFRE

Le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) est à la recherche d'enseignant(e)s de français au secondaire.

ENTRÉE EN FONCTION

Le plus rapidement possible.

RÉMUNÉRATION

Rémunération de 46 527 \$ à 92 027 \$ par année selon la scolarité et l'expérience et selon la convention collective en vigueur.

NATURE DU TRAVAIL

La candidate ou le candidat aura pour responsabilité d'enseigner à des élèves du secondaire les notions élémentaires de la langue française, soit : la lecture, la compréhension de l'écrit, l'écriture et la compréhension de l'oral.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Baccalauréat en enseignement dans la discipline concernée;
- Brevet d'enseignement ou qualification légale d'enseigner;
- Expérience en enseignement et/ou en suppléance, un atout.

Le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) remercie les candidates et candidats de leur intérêt. Toutefois, nous communiquons seulement avec les personnes retenues pour une entrevue.

Le Centre de services scolaire applique la politique d'accès à l'égalité en emploi pour les personnes des groupes visés, dont les femmes, les personnes autochtones, les personnes handicapées, les minorités

Date de début : non disponible

Type d'emploi : Contrat

Quarts de travail : non disponible

Heures de travail : non disponible

Salaire : \$46,527.00 - \$92,027.00 CAD par an

Syndiqué : Oui

Documents requis

✓ CV

Documents facultatifs

- ✓ Lettre de motivation
- ✓ Permis de travail
- ✓ Diplômes / Certificats
- ✓ Permis ou brevet d'enseigner
- ✓ Relevé de notes
- ✓ Évaluation comparative des diplômes

ethniques et les minorités visibles.

Le personnel du CSSPI est soumis à la Loi sur la Laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'interdiction pour le personnel enseignant, les directions et directions adjointes d'établissement, embauchés après le 27 mars 2019, de porter un signe religieux et l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSPI d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : [Loi sur la laïcité de l'État](#).

AVANTAGES



Nombreux avantages sociaux



Flexibilité et stabilité d'emploi



Priorité à l'apprentissage et à l'enseignement



Culture de développement professionnel



Milieu de vie bienveillant et humain



Accès à un programme d'insertion professionnelle complet durant les cinq premières années